

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Bulletin

le 20 novembre 2003

Survol du Rapport Annuel 2003 de la SFIÉO

www.oefc.on.ca

Faits saillants financiers

La SFIÉO faits saillants financiers en 2002-2003 :

- Une tranche de 1,9 milliard de dollars d'effets de Hydro One que la SFIÉO détenait depuis le 1^{er} avril 1999 a été vendue, ce qui a permis à la SFIÉO de réaliser un gain de 206 millions. Cette opération a constitué le plus important échange de titres d'emprunt d'entreprise jamais réalisé sur le marché canadien des titres d'emprunt.
- L'encours total de la dette de la SFIÉO a été amputé de 2,5 milliards de dollars pour s'établir à 26,8 milliards, contre 29,4 milliards au 31 mars 2002. La SFIÉO a réduit l'encours total de sa dette de plus de 4,5 milliards par rapport au sommet du 31 mars 2000.
- La proportion de l'encours total de la dette de la SFIÉO exposée aux fluctuations des devises est passée de 7,5 à 6,3 %; la baisse totalise 14,5 % depuis la création de la SFIÉO, en 1999.

Réalisations de la Société

La SFIÉO a réalisé les principaux objectifs qu'elle s'était fixés pour l'exercice 2001-2002, à savoir :

Assurer une gestion économique des emprunts et de la dette et une gestion prudente des risques;

▣

Négocier la révision de certains contrats passés avec les producteurs privés d'électricité (PPÉ) en vue de l'ouverture du marché de l'électricité;

▣

Poursuivre l'élaboration de l'infrastructure nécessaire pour assurer une gestion économique et prudente des contrats passés avec les PPÉ et des risques connexes dans un marché concurrentiel;

▣

Gérer le Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité établi aux termes de la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité*.

Programme d'emprunts de 2002-2003

En 2002-2003, la Province a comblé les besoins d'emprunt de la SFIÉO, ce qui comprenait une somme de 2 775 millions de dollars à l'égard de titres d'emprunt à long terme, au moyen de 2 084 millions provenant de la vente d'effets de Hydro One qu'elle détenait depuis le 1^{er} avril 1999 et de l'émission de titres d'emprunt à long terme totalisant 967 millions de dollars.

Les emprunts à long terme ont été financés au moyen de deux émissions internationales de la Province libellées en dollars US et par deux émissions intérieures dont le produit a été prêté à la SFIÉO :

- une tranche de 425 millions de dollars CAN d'une émission internationale de 750 millions de dollars venant à échéance en décembre 2005;
- une tranche de 447 millions de dollars CAN d'une émission internationale de 300 millions de dollars venant à échéance en mars 2008;
- des débentures non publiques totalisant 95 millions de dollars CAN venant à échéance en janvier et en juin 2002.

Gestion des risques

Risque de change : la proportion de la dette totale de la SFIÉO sujette aux fluctuations de change a reculé à 6,3 % grâce à l'application de stratégies actives de gestion de la dette et de couverture, qui ont profité de l'appréciation du dollar canadien pour réduire la proportion de la dette de la SFIÉO sujette aux fluctuations de change.

Risque de taux : la proportion de la dette de la SFIÉO exposée aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme était de 13,5 % au 31 mars 2003.

Exposition au risque (pourcentage de l'encours de la dette)	2003	2002	Limite en vertu de la politique
Risque de change	6,3	7,5	20,0*
Risque de taux d'intérêt (déduction faite des provisions liquides)	13,5	9,8	20,0

* La limite relative au risque de change sera ramenée à 5 % dès qu'il sera possible et prudent de le faire.

Gestion des contrats d'achat d'électricité

- À la fin des années 80 et au début des années 90, l'ancienne Ontario Hydro a conclu environ 90 CAÉ à long terme avec des PPÉ de l'Ontario. Ces CAÉ, qui viennent à échéance à diverses dates jusqu'en l'an 2048, représentent une capacité de production de quelque 1 700 MW et des débours annuels d'environ 750 millions de dollars. Les CAÉ représentent entre 6 et 8 % de la capacité de production disponible pour répondre aux besoins énergétiques de l'Ontario.
- Ces contrats relèvent maintenant de la SFIÉO, à titre de personne morale ayant remplacé Ontario Hydro. La valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) découlant de ce passif a été établie à 4 286 millions de dollars depuis que la SFIÉO a succédé à Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999. Étant donné l'ouverture du marché de l'électricité au cours du présent exercice, le modèle de la VAFT a été mis à jour en date du 31 mars 2003, ce qui a ramené le passif estimatif de 4 286 à 3 745 millions.

Les objectifs de la SFIÉO en 2003-2004

Les activités de la SFIÉO en 2003-2004 cibleront les objectifs organisationnels suivants :

- Continuer de fournir des services d'emprunt, de gestion des risques, de gestion de la trésorerie, bancaires et de comptabilité selon les besoins pour gérer et rembourser l'encours de la dette et les contrats de dérivés de l'ancienne Ontario Hydro;
- Participer à la mise en œuvre des décisions stratégiques du gouvernement dans le dossier de l'électricité, et coordonner les questions économiques et financières intéressant l'industrie;
- Continuer de négocier la révision des contrats passés avec les producteurs privés d'électricité (PPÉ) pour en assurer la conformité avec le régime d'un marché concurrentiel;
- Planifier les paiements requis pour régler le passif de la SFIÉO envers le fonds de cessation de l'exploitation de centrales nucléaires relativement aux centrales de l'ancienne Ontario Hydro.

Plan de remboursement de la dette

Les obligations de la SFIÉO seront remboursées à partir des sources suivantes :

Effets à recevoir

La SFIÉO reçoit des paiements de principal et d'intérêt de la Province, d'Ontario Power Generation Inc. (OPG), de Hydro One et de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) par suite de la restructuration du secteur de l'électricité.

▣

Paiements en remplacement d'impôts

La SFIÉO reçoit des paiements en remplacement d'impôt sur les bénéfices des sociétés, d'impôt sur le capital et d'impôt foncier de la part d'OPG, de Hydro One et des services municipaux de distribution de l'électricité (SMÉ).

▣

Redevance de liquidation de la dette (RLD)

La RLD a été instauré le 1^{er} mai 2002, date d'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence; elle est à la charge des consommateurs d'électricité. Elle est administrée par le ministère des Finances pour le compte de la SFIÉO et sera abolie après remboursement de la dette insurmontable. Avant le 1^{er} mai 2002, la SFIÉO recevait le montant résiduel des recettes générales du réseau. Géré par OPG, le réseau percevait les revenus auprès des consommateurs d'électricité, payait les charges d'exploitation d'OPG, de Hydro One et de la SIGMÉ et versait le montant résiduel à la SFIÉO.

▣

Revenu réservé au secteur de l'électricité

Conformément à l'engagement du gouvernement de garder les revenus tirés de l'électricité dans le secteur, l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de Hydro One sur les intérêts débiteurs de la Province sur sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservé au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Le Plan de remboursement de la dette à long terme prévoit à l'heure actuelle que les obligations de la SFIÉO seront sans doute éteintes en 2012.

Renseignements supplémentaires

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), un organisme provincial, est une personne morale sans capital-actions qui a remplacé Ontario Hydro.

On peut obtenir un jeu complet d'états financiers dans le rapport annuel 2002-2003 de la SFIÉO sur Internet, à www.oefc.on.ca.

Pour obtenir un exemplaire papier du rapport, on peut en faire la demande par téléphone, au (416) 325-8000, ou par courriel, à investor@oefc.on.ca